

Premier supplément en date du 17 octobre 2019

au document d'information en date du 27 septembre 2019



Action Logement Services

(société par actions simplifiée incorporée en France)

Programme d'émission de titres de créance durables (Sustainable Euro Medium Term Note Programme) de 6.200.000.000 d'euros

Le présent supplément (le « **Supplément** ») constitue un premier supplément et doit être lu conjointement avec le document d'information en date du 27 septembre 2019 (le « **Document d'Information** »), préparé par Action Logement Services SAS (l'« **Émetteur** » ou « **Action Logement Services** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance durables (*Sustainable Euro Medium Term Note Programme*) (les « **Titres** ») de 6.200.000.000 d'euros. Les termes définis dans le Document d'Information ont la même signification dans le présent Supplément.

Ce Supplément et le Document d'Information ont été approuvés par (i) la Bourse du Luxembourg, en sa qualité d'opérateur du marché Euro MTF (le « **marché Euro MTF** ») et (ii) Euronext Paris en sa qualité d'opérateur du marché Euronext Growth à Paris (le « **marché Euronext Growth** »). Le marché Euro MTF et le marché Euronext Growth ne sont pas des marchés réglementés au sens de la directive 2014/65/UE telle que modifiée.

Le présent Supplément a été préparé afin d'intégrer dans une nouvelle section « Événements Récents » du Document d'Information le communiqué de presse en date du 11 octobre 2019 relatif à la nomination de Jean-Michel Royo en qualité de Directeur général d'Action Logements Services et d'Olivier Rico en qualité de Directeur général délégué d'Action Logement Services à compter de janvier 2020.

Une copie de ce Supplément sera publiée sur le site internet de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), sur le site internet d'Euronext Paris (www.euronext.fr) et sur le site internet de l'Émetteur (www.actionlogement.fr) et des exemplaires seront disponibles, dès leur publication, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

AVERTISSEMENT

Le Document d'Information, ensemble avec le Supplément, ne constituent pas un prospectus, ni un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

L'admission des Titres aux négociations sur le marché Euro MTF et/ou le marché Euronext Growth ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** ») ou de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »). En conséquence, ni la CSSF ni l'AMF n'assument aucune conséquence relative à l'émission de Titres admis aux négociations sur le marché Euro MTF et/ou sur le marché Euronext Growth.

Euronext Growth est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

REMARQUES GENERALES

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans ce Supplément et déclare qu'après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Supplément sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Supplément et toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Document d'Information, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le présent Supplément, il n'y a pas eu de nouveau fait significatif, d'erreur significative ou d'inexactitude s'agissant de l'information contenue dans le Document d'Information depuis sa publication.

EVENEMENTS RECENTS

Une nouvelle section « Evénements Récents » contenant un communiqué de presse de l'Émetteur en date du 11 octobre 2019 est ajoutée à la page 100 du Document d'Information :

« EVENEMENTS RECENTS

« Paris, le 11 octobre 2019

JEAN-MICHEL ROYO NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACTION LOGEMENT SERVICES

Après l'agrément du Conseil d'administration d'Action Logement Groupe, le Conseil d'administration d'Action Logement Services, présidé par Joël Chéritel et vice-présidé par Alain Kauffmann, a procédé à la nomination, vendredi 11 octobre 2019, de Jean-Michel Royo au poste de directeur général d'Action Logement Services.

M. Jean-Michel Royo a été nommé par le CA d'Action Logement Services directeur général, après agrément du CA d'Action Logement Groupe. Spécialiste du secteur du logement, des collectivités locales et des entreprises, il a exercé ses responsabilités professionnelles, au cours des dix dernières années au sein d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels dont il était directeur général adjoint. Diplômé de l'IAE de Grenoble en 3ème cycle de Finance et d'HEC-Management Ecole des dirigeants d'Entreprises Publiques Locales, Jean-Michel Royo est particulièrement engagé dans le marketing stratégique et dans la culture Client.

Il prendra ses fonctions en janvier 2020, en remplacement d'Olivier Rico.

Au cours du même Conseil d'Administration, Olivier Rico a été nommé directeur général délégué d'Action Logement Services, auprès de Jean-Michel Royo.

Action Logement Services est présidé par Joël Chéritel (MEDEF) et vice-présidé par Alain Kauffmann (CFTC). Cette société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) emploie 3 000 collaborateurs. Elle a en charge la collecte de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), le financement du logement social ou intermédiaire et des politiques nationales.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Action Logement :

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France Bergamo : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com » »